



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

Notes sur la rencontre du Comité de liaison du BBC du 22 juin 2009

Présents: Betsy Hui (CHFA), Gunta Vitins (Sunopta), Rochelle Eisen (COABC), Stephanie Wells (OTA), Sherry Casey (Loblaws), Keith Mussar (IE Canada), Dag Falck (Nature's Path), Nicole Boudreau (OFC/FBC), Julie Belzile (FBQ), Matthew Holmes (OTA), Ted Zettel (OCO/OFC), Priscilla Reimer (MOA), Arnold Taylor (OFC), John Hollinger (MAFRI), Dawn Robinson (Kraft), Deb Foote (ACAS), Mauricio Bobadilla (Sobeys), Jean Duval (Bio-Action), Stephanie Priestley, Jennifer Scott (CSI), Jim McCullagh (CSI), Sally Blackman (CPMA), Marie Vézina (FABQ), Ann Macey, Nathalie Doré (AAC), Dwight Brown (PACS) Byron Hamm (Procert), Tracy Innes (AAC), Michelle Neilson (McLean Organic Food), Adam Smith (AAC), Anne MacEacheron (AAC), Pamela Meier-Duthie (AAC), Lorrie McFadden (AAC), Lindsay Wakelin (AAC), Donald Reiter (AAC).

Bureau Bio-Canada: Elizabeth Corrigan, Michel Saumur, Valeriya Staykova, Ken Bruce

Le Règlement - Le BBC s'attend à ce que le Règlement soit publié le 24 juin et mis en vigueur le 30 juin; il n'y a pas de changements significatifs, mais des modifications rédactionnelles.

Le logo peut être apposé sur les produits biologiques certifiés conformes au Régime Bio-Canadien dès l'entrée en vigueur du Règlement. Le logo sera distribué par les organismes de certification aux opérateurs certifiés dont les produits sont conformes au Règlement canadien.

Les producteurs biologiques dont les étiquettes des produits (viandes, produits transformés) doivent être approuvées par l'ACIA auront à soumettre leurs étiquettes pour que la présence du nom de l'organisme de certification soit vérifiée.

Le BBC discutera avec ses partenaires américains de la procédure pour distribuer le logo aux exploitants certifiés sous la norme NOP et conformes à l'entente d'équivalence Canada-É.U.

Le USDA est l'autorité compétente qui soumettra la liste des organismes de certification qu'elle accrédite. Cette liste ne peut être publiée avant le 30 juin sur le site du BBC. Dans l'attente de cette publication, les exploitants peuvent demander aux organismes de vérification de la conformité ou à leur organisme de certification si ce dernier sera accrédité par le BBC ou reconnu par l'entente d'équivalence.

Le nombre d'organismes de certification qui apparaîtront sur la liste du BBC n'est pas connu mais Michel déclare que les 66 pays identifiés comme étant des partenaires commerciaux seront assurés des services de certification à la norme canadienne ou à l'entente d'équivalence.

Le Manuel du système de gestion de la qualité a été divisé en deux sections :

- le Manuel des opérations incluant l'information utile au secteur biologique, qui sera publié sur le site Web du BBC.
- Les procédures internes du BBC, qui sera disponible sur demande.

Entente d'équivalence - L'entente d'équivalence ÉU- Canada a été signée le 18 juin à Chicago; elle établit la reconnaissance mutuelle des programmes biologiques de chaque pays. Les produits biologiques canadiens certifiés sous le Régime Bio-Canada seront exportés aux États-Unis sans certification additionnelle et le Canada importera des produits certifiés conformes à la norme NOP.

Les conditions décrites dans les lettres officielles échangées entre les deux pays et incluant la gestion des écarts critiques entre les normes sont sujettes de discussion. Le BBC déclare que le NOP se conformera aux exigences canadiennes, telles que les capacités de charge des pâturages extérieurs et aires intérieures pour le bétail et l'interdiction du nitrate de Chili; le programme NOP confirmera comment il entend encadrer ces écarts sur la gestion du bétail.

Le BBC et le USDA émettront des directives à leurs organismes de certification respectifs sur les formalités de conformité à l'entente. L'ACIA et le USDA s'auditeront mutuellement pour vérifier que les directives soient respectées par les organismes de certification dans les deux pays. Certaines procédures restent à définir.

Byron Hamm demande qu'une procédure soit définie pour identifier les produits certifiés à la norme NOP importés des ÉU qui sont conformes à l'entente d'équivalence. Le BBC répond qu'aucun document supplémentaire ne sera créé mais reconnaît que la procédure de vérification de la conformité à l'entente d'équivalence doit être clarifiée. Des précisions seront apportées d'ici la fin de la semaine. Le BBC répète qu'il faut avoir confiance aux systèmes canadien et américain mis en place.

Les lettres provenant des ÉU et du Canada demeurent les documents de référence de l'entente d'équivalence. Aucun autre document ne définit cette entente.

Les téléconférences du BBC – Michel sera en vacances pour un mois. Elizabeth et Valeriya participeront aux téléconférences du BBC en juillet.

Pour toute question qui concerne:

Le Règlement/ Norme biologique: Elizabeth Corrigan - Elizabeth.Corrigan@inspection.gc.ca

Les organismes de certification et les OVC: Valeriya Staykova -

Valeriya.Staykova@inspection.gc.ca

Le dossier international: Ken Bruce - Ken.Bruce@inspection.gc.ca

Les questions les plus fréquentes sur la détermination d'équivalence sont publiées sur le site du BBC :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/orgbio/orgbioimportf.shtml>

La prochaine rencontre du BBC aura lieu le 6 juillet à 13h, HAE

Les numéros à composer: 1-866-646-2080. Code d'accès: 2217165.